

## Objectif 5 : Égalité entre les sexes

Cible ONU 5.2 – Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.

### Indicateur 5.i3 : Victimes de violences physiques et/ou sexuelles intrafamiliales

#### Concepts et définitions

##### Définition

Nombre de personnes âgées de 18 ans ou plus vivant en logement ordinaire qui ont déclaré avoir subi des violences sexuelles (viols, tentatives de viol ou attouchements sexuels) et/ou physiques (coups, gifles, bousculades...) de la part d'une ou plusieurs personnes de leur cercle familial, et part des femmes parmi les victimes.

##### Concepts

Les victimes de **violences physiques** sont repérées par la question : « Au cours de votre vie, est-il déjà arrivé qu'une personne vous gifle, vous frappe, vous donne des coups ou vous fasse subir intentionnellement toute autre violence physique, en dehors de faits à caractère sexuel ? ».

Les victimes de **violences sexuelles** sont repérées par les trois questions suivantes « Au cours de votre vie, est-il déjà arrivé qu'une personne :

1. tente de vous imposer un rapport sexuel en utilisant la violence, les menaces, la contrainte ou la surprise ?
2. vous impose un rapport sexuel en utilisant la violence, les menaces, la contrainte ou la surprise ?
3. vous impose de subir ou de faire des attouchements au niveau du sexe, de la poitrine, des fesses, des cuisses, vous embrasse de force en utilisant la violence, les menaces, la contrainte ou la surprise ? ».

On se limite donc aux violences sexuelles physiques.

Les **violences dites « intrafamiliales »** regroupent l'ensemble des violences exercées par le conjoint ou l'ex-conjoint ou par un membre du cercle familial autre qu'un conjoint ou un ex-conjoint (dans le questionnaire les 3 modalités sont : « 1-votre partenaire, 2-un ex-partenaire, 3-un membre de votre famille »).

Dans l'enquête, la notion de couple est à prendre au sens large : le conjoint correspond à toute personne désignée comme telle par l'enquêté, quelle que soit la situation maritale liant ce conjoint à l'enquêté (marié, pacsé, concubin ou petit ami) et le statut de cohabitation. Il en va de même pour la notion de membre de la famille.

## Champ

Individus de 18 ans ou plus vivant en logement ordinaire en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou à La Réunion, incident le plus récent dans l'année.

## Commentaires

L'indicateur 5.i3 « **Nombre de victimes de violences physiques et/ou sexuelles intrafamiliales (part des femmes parmi les victimes)** » est un indicateur qui rend compte du nombre annuel de victimes adultes (18 ans ou plus) de violences, qu'elles soient physiques ou sexuelles, commises par un conjoint, un ex-conjoint ou un autre membre de la famille, cohabitant ou non avec la victime. Le suivi dans le temps de la part des femmes parmi ces victimes permet une évaluation de l'élimination des violences faites aux femmes dans la sphère privée en France qui constitue une dimension de la cible 5.2 des objectifs de développement durable de l'ONU.

Cet indicateur est plus restrictif en termes de violences concernées et plus large en termes de contexte de commission (intrafamilial/conjugal) que l'indicateur onusien 5.2.1 « Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus ayant vécu en couple victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire, par forme de violence et par âge ». Cependant, il est plus précis, car la notion de violences psychologiques peut en effet recouvrir des périmètres très variables et demande à être plus précisément définie. Par ailleurs, nous ne disposons pas de question permettant de savoir si la personne a vécu en couple ou non au cours de la vie et la notion de violence par partenaire (actuel ou passé) n'implique que la victime et l'auteur aient été cohabitants.

C'est également un indicateur européen.

## Méthodologie

### Méthode de calcul

Il s'agit du nombre de personnes (pondéré par le poids de chaque répondant) âgées de 18 ans ou plus s'étant déclarées victimes de violences physiques ou sexuelles dans la sphère intrafamiliale au cours de l'année civile précédant l'année de l'enquête. La part des femmes correspond au poids des femmes parmi ces victimes.

### Désagréations retenues

Aucune.

### Désagréations territoriales

Les données pourront être déclinées par départements en cumulant plusieurs années.

## Source des données

### Description

L'indicateur est calculé à partir de l'enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS) conduite chaque année, depuis 2022 par le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI). Cette enquête a

remplacé l'enquête Cadre de vie et sécurité (CVS) menée par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), en partenariat étroit avec l'Observatoire national de la délinquance et de la réponse pénale (ONDRP) et le SSMSI (créé en 2014). En 2020, l'enquête n'a pas pu être menée en raison de la crise sanitaire. En 2021, l'enquête a été menée dans des conditions dégradées et n'a pas abordé les violences sensibles dont les violences physiques et/ou sexuelles intrafamiliales.

### **Champ de l'opération**

Plus d'informations sur la [page de présentation de l'enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité](#).

### **Périodicité**

Annuelle.

### **Commentaires (ex. comparabilité dans le temps et dans l'espace)**

Plus d'informations dans l'Interstats Méthode n° 22 sur la refonte du dispositif d'enquête statistique de victimation ([tome 1](#) et [tome 2](#)).

## **Références / Publications**

- « [Rapport d'enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité 2023, victimation – délinquance et sentiment d'insécurité](#) », ministère de l'Intérieur, novembre 2024.